

PROCES VERBAL DE SEANCE

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2026

Etaients présents : Mme Catherine MESTIRI, M. Jean-Pierre BIELAWSKI, Mme Liliane JODIN, M. José DROUART, Mme Sylvie SAGON, Mme Françoise LESOT, M. Jean-Claude JUMELIN, M. Patrick NALLOT, M. Jean-Michel LEROUX, Mme Nathalie ROZANSKI-LAMBERT, M. Jean-Marc PAPADIA, M. Benoit GRZYWA et M. Jérôme GODART.

Absentes : Mmes Isabelle PONCHAUX et Carole LECOMTE

Secrétaire de séance : Mme Françoise LESOT

* * * * *

Madame la Maire présente l'ordre du jour et demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour les délibérations pour présenter deux dossiers travaux en demande de subvention : pose d'alarmes dans chaque classe du groupe scolaire et le remplacement des menuiseries de 2 classes.

Ajout de ces délibérations accordées à l'unanimité des membres présents.

I. DELIBERATIONS A PRENDRE

1° AVIS SUR ENQUETE PUBLIQUE « EXPLOITATION PARC EOLIEN SPE DU HAUT DU MOULIN A CHOISY LA VICTOIRE »

Vu l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2025,

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée délibérante le contenu du dossier concernant l'« Exploitation parc éolien SEPE du Haut Moulin ».

Après avoir pris connaissance du dossier, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Municipal, décident de :

DONNER un **AVIS DEFAVORABLE** à l'« Exploitation parc éolien SEPE du Haut du Moulin ».

2°/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL DE DENEIGEMENT

Madame la Maire informe à l'assemblée de la nécessité d'avoir recours à un intervenant pour l'utilisation de la lame de déneigement.

Pour ce faire, elle donne lecture de la convention établie entre Monsieur Jérôme GODART et la commune mentionnant un forfait d'utilisation de 50 € de l'heure pour une durée de 3 ans.

Madame la Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette convention.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité des membres présents et représentés d' :

ACCEPTER la convention établie entre M. Jérôme GODART et la commune, pour une durée de 3 ans à compter de ce jour, avec un forfait d'utilisation s'élevant à 50 € de l'heure.

... / ...

3°/ DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION EN DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX ((D.E.T.R.), PROGRAMME 2026, PRIORITE 5.3, « INSTALLATION D'UNE ALARME DANS CHAQUE CLASSE DU GROUPE SCOLAIRE »

Madame la Maire informe l'assemblée de l'obligation de l'inspection académique d'installer dans chaque classe du groupe scolaire une alarme « attentat intrusion » avec diffuseur sonore et lumineux.

Pour ce faire, elle présente un devis estimatif réalisé par la Société CHUBB du coût d'achat et de la pose de ce matériel respectant les normes imposées. Cette somme s'élève donc à 3 668.18 HT, (4 401.82 TTC).

Elle demande alors aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cet achat imposé par l'Etat, en sollicitant une aide financière à l'Etat en « Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux », Priorité 5.3.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil Municipal décident de :

- ACCEPTER la proposition de Madame la Maire telle que présentée ci-dessus.
- AUTORISER Madame la Maire à signer tous documents afférents à cette installation.

4°/ DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE POUR LE « REMPLACEMENT DES MENUISERIES DE 2 CLASSES »

Ce dossier ayant été présenté l'an dernier, il n'est pas nécessaire de redélibérer. Un simple courrier suffit pour maintenir le dossier de 2025 sur 2026.

II. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Informations communiquées par Madame La Maire :

- Suite aux intempéries, intervention de la SUEZ sur une canalisation d'eau. Incident qui a impacté le village de 10 h à 17 h mais tout a été réparé.
- Panne du chauffage salle Saint Georges. Recherche de la cause en cours qui semble compliquée et onéreuse.
- Suite à la tempête, les employés communaux ont assuré :
 - De remettre en place les tuiles envolées du préau de l'école
 - Le ramassage des poubelles jaunes renversées sur les trottoirs et la chaussée.
- Panne du chauffage salle Saint Georges. Recherche de la cause en cours qui semble compliquée et onéreuse.
- Pose d'une plaque en hommage à M. Éric WARLOUZET sur l'espace de jeux des fitness. Plaque financée par le promoteur BDM.
- La bailleur « Clésence » livrera fin mars / début avril les 24 maisons restantes dans l'enceinte du lotissement « Les Aulnes ». Les dossiers sont en cours d'analyses.

Tour de table :

- Mme Liliane JODIN :
 - Le recensement de la population commence le 15 janvier 2026.
 - L'agenda 2026 devrait être livré la semaine prochaine.
 - Un acte est en cours de rédaction pour que la commune récupère le « bien sans maître NETO ».

... / ...

- Un acte de régularisation est enfin validé concernant les 2 places de parking rue Simone Barbou qui avaient été oubliées d'être incluses dans le domaine public communal.
 - URBADS (organisme qui traite nos dossiers d'urbanisme) : reconduction de la convention mais petits détails de traitement des dossiers à revoir.
- Mme Sylvie SAGON : bilan 2025 de la location de salle Saint Georges. : 26 week-ends n'ont pas été loués, 19 locations payantes. Les associations locales ont bénéficié de la gratuité pour l'animation du village.
- M. Jérôme GODART : il signale que :
- Pancarte de la rue « Rue des Anciens Combattants » est à changer. Elle est illisible.
 - Inquiétude sur une société de « voitures » rue Patrick Simiand. Il serait bien de présenter cette société.
- M. Pa M. José DROUART :
- Une carte électronique est à remplacer dans la salle St Georges pour le chauffage.
 - Un nouvel employé est arrivé au sein du service technique : M. Grégory JANES.
- M. Jean-Marc PAPADIA :
- Il suspecte du braconnage dans le bois, en soirée et la nuit, derrière chez lui : beaucoup de tirs pendant des heures inappropriées.
 - Il signale que les poubelles de la place, côté Monceaux, débordent et ne sont pas souvent ramassées.
- Mme Françoise LESOT : Elle demande ce qu'il en est au niveau de l'organisation du personnel administratif.

Réponse de Mme La Maire : rien à dire de plus. Nous attendons les entretiens individuels de chaque agent avec le référent du Centre de gestion pour l'établissement et les conclusions avec préconisations à effectuer du Document Unique.

Intervention de M. Jean-Pierre BIELAWSKI : il informe l'assemblée du coût s'élevant à 650 € concernant la réfection électrique pour l'installation d'un bureau à l'étage d'une secrétaire.

Intervention de Mme Sylvie SAGON : elle signale aussi aux membres du conseil municipal, qu'il a fallu acheter une imprimante pour l'étage qui nous coûte en en cartouches d'encre, alors que nous avons changé de photocopieur pour économiser le coût d'impression de copies.

- M. Jean-Pierre BIELAWSKI : Le taupier est venu poser 80 pièges sur le terrain de foot. Le stade est donc en accès interdit pendant 8 jours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est levée à 19 h 45.